



Forum: Trucs en vrac

Topic: Une bonne action avant les fêtes

Subject: Re: Une bonne action avant les fêtes

Publié par: doc

Contribution le : 29/11/2009 09:24:51

Il est précisé, dans l'article 4 : "*prévenir la SPA dans les 24 heures, si l'animal meurt ou s'échappe, en précisant les causes de la disparition.*"